



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 6 juin 2024 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Nathalie JEAN

**Conseillers municipaux présents** : SERRUS Jean-Pierre, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, LEBRE Jean-Marie, BOUKHECHAM Amor, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, MORENO Manuel

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : RICARD Isabelle donne pouvoir à CARELLO Danièle, VANDENBOSSCHE Frédéric donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, GROSSO Aurélie donne pouvoir à JEAN Nathalie, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, MILAD Lydie donne pouvoir à BOURGUE Michèle, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à MORENO Manuel, DIOP Alix donne pouvoir à POSTIAUX Régis

**Conseillers Municipaux absents** : SERAFINI Audrey

**Délibération N° 24/90-**

**OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE A L'OEUVRE GENERALE DE CRAPONNE**

Rapporteur : M. Jean-Marie LEBRE

L'adjoint en charge des affaires foncières expose que par courrier en date du 22 avril 2024, l'Œuvre Générale de Craponne a proposé à la Commune d'acquérir la parcelle A1726, correspondant à une emprise du canal d'arrosage de la prise de Gontard.

Par l'intérêt particulier que revêtirait cette cession à l'ASA de Craponne pour la continuité de l'ouvrage et son bon entretien, la Commune a saisi la Direction de l'Immobilier de l'Etat en vue d'une estimation du bien. Par avis du 24 mai 2024, la parcelle est estimée à 900 €.

Partant, l'Adjoint propose de céder à l'œuvre Générale de Craponne, représentée par Monsieur Jean-Pierre CARUSO, la parcelle A1726 et les équipements y étant édifiés, au prix de 900 €.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE de céder la parcelle A1726 à l'œuvre générale de Craponne, représentée par Monsieur Jean-Pierre CARUSO, au prix de 900 € H.T.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes notariés nécessaires à la transaction.

DIT que les honoraires, taxes et émoluments seront à la charge de l'acquéreur.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2024

Application agréée E-legalite.com

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Nathalie JEAN

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le ..... 13 JUIN 2024  
Et de la publication sur le site internet le ..... 13 JUIN 2024  
ou notification le .....

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2024

Application agréée E-legalite.com